

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 95 (1986)
Heft: 9

Artikel: Genève : le bureau d'aide au départ de la section genevoise
Autor: Labarthe, J.-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Humanité d'abord

Genève: le bureau d'aide au départ de la section genevoise

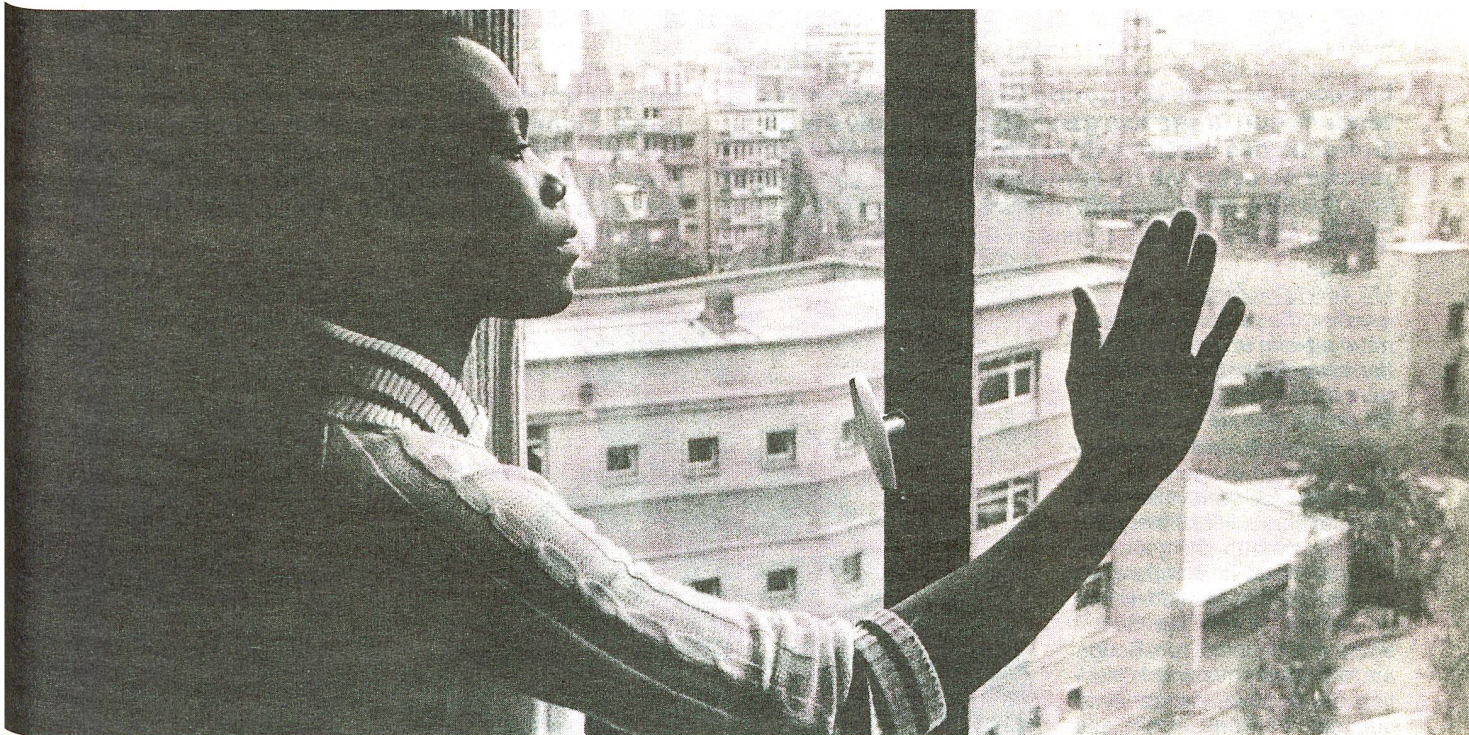


Photo HCR Ph. Cloaguen

Depuis de nombreux mois, les cas de demandeurs d'asile obligés de quitter le territoire suisse, parce que leur demande d'asile a été rejetée, s'accumulent.

Le départ se fait très souvent dans des conditions insatisfaisantes pour le réfugié qui doit quitter précipitamment notre pays après un séjour pouvant

parfois atteindre plusieurs années. C'est pour tenter de remédier à cette situation que la Croix-Rouge genevoise, d'entente avec la Croix-Rouge suisse, a ouvert un bureau «d'aide au départ» à Genève. Pour en savoir plus sur cette initiative, *Actio* est allée interroger le responsable de ce bureau, Jean-François Labarthe.

«Actio»: Pourquoi une «aide au départ»?

J.-F. Labarthe: En effet, de très nombreuses personnes ayant demandé l'asile se voient dans l'obligation de quitter la Suisse. Emue par les conséquences humanitaires résultant de ces circonstances et en raison de la complexité des démarches à effectuer et de la multiplicité des instances concernées, la Croix-Rouge genevoise a proposé aux autorités genevoises, qui l'ont accepté, la mise sur pied d'un bureau susceptible de fournir toute l'information et toute l'aide nécessaire aux intéressés. L'activité du bureau d'aide au départ s'exerce en stricte conformité avec les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et en particulier ceux d'humanité, d'impartialité,

de neutralité et d'indépendance.

Bien que ce bureau n'inter-

viene pas dans la procédure administrative de traitement des cas, la Croix-Rouge gene-

voise se réserve en tout temps et en toutes circonstances (suite p. 23)

PRINCIPES DE TRAVAIL

- Le recours aux services du Bureau d'aide au départ est en toute circonstance laissé au libre choix des personnes concernées.
- Le recours à ses services n'exclut par l'accès à d'autres services existants.
- Une demande d'intervention peut en tout temps être retirée.
- Les services sont gratuits.
- Les services du Bureau d'aide au départ ont un caractère confidentiel.

BÉNÉFICIAIRES

Le Bureau d'aide au départ est à la disposition de toute personne ayant, à un moment ou à un autre, déposé à Genève une demande d'asile et qui désire ou doit quitter la Suisse, à savoir:

- demandeur d'asile dont l'expulsion est exécutoire;
- demandeur d'asile dont la demande est en cours de traitement;
- réfugié statutaire.

PRESTATIONS

Le Bureau d'aide au départ:

- reçoit toute personne ayant, à un moment ou à un autre, déposé à Genève une demande d'asile et qui désire ou doit quitter la Suisse;
- évalue chaque situation et cherche, avec l'accord du demandeur, une solution de départ;
- s'occupe de toute information en matière juridique et administrative en cas de départ, traite éventuellement avec les autorités concernées;
- établit les contacts nécessaires avec les organismes officiels et privés, ainsi qu'avec les organisations internationales pouvant l'aider dans l'accomplissement de sa tâche;
- informe le demandeur, dans la mesure du possible, sur les conditions d'accueil dans le pays de retour afin que celui-ci se déroule au mieux;
- est attentif aux conséquences entraînées par un départ pour toute personne s'étant adressée à lui.
- Pour tout renseignement, s'adresser à: Bureau d'aide au départ, Secrétariat, 9, route des Acacias, 1211 Genève 24



INTERVIEW

Notre travail – comme celui des autres sections de la Croix-Rouge – n'est pas facile à présenter, car il concerne toujours la misère humaine. Les journalistes font plus volontiers un petit saut du côté de la rue de la Paix, au CICR, car ce qui s'y passe est plus spectaculaire.

La section de Genève publie une revue quatre fois par an, pourquoi?

Premièrement, elle a pour but de motiver nos membres, bénévoles, collaborateurs et amis. Deuxièmement, il nous paraît important de diffuser et de faire connaître l'éthique de la Croix-Rouge, de parler des principes du mouvement, des interdépendances, des rapports entre ses diverses composantes.

A votre avis, le mouvement de la Croix-Rouge doit-il craindre certains dangers?

Je pense que la médiocrité constitue la plus grave menace pour la Croix-Rouge. En tant que plus ancienne œuvre d'entraide laïque, la Croix-Rouge propose vraiment une autre voie. Il ne faut jamais oublier que nous sommes constamment observés, nous ne pourrions survivre, avoir la confiance de la population, que si nous gardons notre caractère particulier et faisons la preuve constante de la qualité de nos interventions.

Pendant 17 ans, vous avez parcouru le monde pour le compte du CICR. Le fait que Philippe Grand d'Hauteville a repris la direction de la section de Genève signifie-t-il qu'il aspire à une vie plus calme?

Plusieurs raisons m'ont poussé à quitter le CICR en

1984. Je dois néanmoins préciser que j'étais déjà membre de la section genevoise auparavant et que j'étais son président depuis deux ans. En fait, je n'ai pas changé de métier, mais simplement de fonction et de champ d'activités. Lors de ma première mission, j'ai vu les victimes de la guerre d'Algérie. J'étais en Grèce au moment de la dictature des colonels. J'ai été au Liban, au Proche-Orient et, en 1974, j'étais le seul délégué du CICR au Kurdistan, etc. J'ai connu le terrain, les prisons, les champs de bataille.

Aujourd'hui, mon «terrain» c'est Genève. C'est avec la même ferveur et selon les mêmes principes, que je m'engage pour la cause de la Croix-Rouge à Genève. La ville du bout du lac connaît aussi des problèmes humanitaires. Avec le concours de quelque 500 bénévoles (dont 250 collaborateurs réguliers et 250 pour les cas d'urgence), nous essayons d'alléger quelque peu l'infinité solitude dont souffrent surtout les personnes du troisième âge. Pour ce faire, nous devons apprendre à nos bénévoles ce que signifie «vieillir», de manière qu'ils soient en mesure d'apporter une aide réelle.

En outre, nous disposons d'une équipe de 230 collaborateurs spécialisés dans les soins – infirmières, aides extra-hospitalières, physiothérapeutes, ergothérapeutes et pédicures – qui assurent le Service de soins infirmiers à domicile. C'est là une prestation de service spécifique à la Croix-Rouge; instauré voici 66 ans, le SSID est placé sous la responsabilité d'une infirmière-chef et entièrement intégré à la santé publique du canton de Genève. Le canton,



En tant que directeur de la section de Genève, Philippe Grand d'Hauteville est resté un homme entièrement Croix-Rouge comme il l'était sur le terrain. A Genève aussi, il y a beaucoup de misère à soulager, dit-il.

la ville et les communes nous accordent des subventions à ce titre.

Autre secteur important des activités de la section de Genève: l'assistance aux réfugiés. Dans ce domaine, nous sommes parfois confrontés à des cas complexes. Nous assistons 227 réfugiés, c'est-à-dire nettement plus que n'importe quelle autre section, à l'exception peut-être de Berne-Mittelland. Conjointe-

ment avec d'autres organisations d'entraide de Genève nous sommes également responsables des centres d'hébergement pour réfugiés.

A l'instar de Lausanne, la section de Genève gère, depuis le mois de mai, un bureau pour les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée et qui a pour fonction de leur faciliter le retour dans leur pays d'origine ou le départ vers un pays tiers. Cette tâche est des plus délicates. Nous ne prenons en considération que des motifs purement humanitaires et traitons chaque cas avec le même soin. La position de la Croix-Rouge n'est vraiment pas facile et elle devient extrêmement délicate lorsque les demandeurs d'asile n'ont pas de papiers et ne peuvent de ce fait pas retourner dans leur pays. C'est la quadrature du cercle.

Genève n'est pas épargnée par la xénophobie. Vos concitoyens donnent-ils de l'argent pour l'assistance, coûteuse, des réfugiés et des demandeurs d'asile?

Il ne faut rien exagérer, mais il est vrai que la recherche de fonds auprès du grand public est, dans certaines circonstances, difficile. Devons-nous alors recourir aux fonds de l'Etat? Pourquoi pas dans certains cas? Dans d'autres, nous préférons garder la plus grande indépendance d'action possible et tenter de recourir à un financement propre. Cette indépendance, c'est la «croix» de notre institution, mais elle fait aussi sa force. C'est grâce à elle que nous restons crédibles. □

(suite de la p. 21)
tances la possibilité de faire valoir auprès des autorités son droit d'initiative humanitaire en l'informant par exemple de situations pour lesquelles un départ s'avérerait impossible. Précisons que ce bureau est à la disposition de toute personne ayant, à un moment ou à un autre, déposé à Genève une demande d'asile et qui désire ou doit quitter la Suisse.

Concrètement, en quoi consiste cette aide?

Le recours aux services du bureau d'aide au départ est laissé au libre choix des personnes concernées, les services en sont gratuits et ont un caractère strictement confidentiel tant à l'égard des autorités que des tiers. Notre bureau tente de fournir après l'évaluation de la situation personnelle de l'intéressé et la recherche d'une solution de départ, des informations en matière juridique et/ou administrative pour l'obtention de papiers d'identité ou de rem-

placement, visas, titres de voyage et de démarches en vue de l'obtention de prolongations de délai de séjour lorsque l'exécution des formalités l'exige, etc.

A court terme, nous voulons, dans une approche individuelle d'urgence, apporter une aide concrète, même très modeste, aux personnes qui sont refoulées actuellement et, à plus long terme, faire preuve d'imagination en essayant, sur un plan international et dans une démarche collective, de

trouver des solutions satisfaisantes dans le pays d'origine ou d'accueil en faveur des personnes pour lesquelles la Confédération suisse n'a pas accepté la demande d'asile.

Cette démonstration, redoutablement difficile, reste à faire avec l'appui des autorités suisses dont la responsabilité est engagée et dans le respect des personnes qui doivent partir et qui attendent de nous un élan d'humanité et de solidarité. □